

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 10 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 V. 353** Vœu relatif à la résolution de l'UNESCO.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant les liens historiques, culturels et religieux plurimillénaires du peuple juif avec Jérusalem ;

Considérant que les trois religions monothéistes ont le droit à la reconnaissance formelle de leur histoire et de leur relation avec Jérusalem ;

Considérant que le rôle de l'UNESCO est de promouvoir l'éducation, la science et la culture, et non de prendre des décisions politiques ;

Considérant que le 15 avril dernier, l'UNESCO a adopté avec la voix de la France une résolution dans laquelle le mur des Lamentations est dénommé « Place Al-Bouraq », niant les liens historiques et spirituels du judaïsme avec ce lieu ;

Considérant que le Président de la République avait promis de veiller « personnellement » à la reformulation de cette résolution en octobre et à une plus grande vigilance à l'avenir ;

Considérant que les 13, 18 et 26 octobre, 24 pays ont voté à l'UNESCO une résolution niant les liens entre les Juifs et Jérusalem, la France s'étant abstenue ;

Sur proposition de M<sup>mes</sup> Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Delphine BÜRKLİ, MM. Claude GOASGUEN, Jean-Didier BERTHAULT et des élus du groupe Les Républicains,

Émet le vœu que :

La Maire de Paris exprime officiellement sa désapprobation suite à l'adoption de cette résolution de l'UNESCO qui tend à délégitimer la présence du peuple juif à Jérusalem.